

**ARRÊTÉ n° 22/2022**

portant ouverture d'un concours pour le recrutement de pilotes maritimes  
à la station de pilotage de la Loire et fixant la date des épreuves

**Le Préfet de la région Pays de la Loire  
Préfet de la Loire-Atlantique**

- VU le code des transports ;
- VU le décret n°69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime de pilotage dans les eaux maritimes ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU l'arrêté du 08 avril 1991 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique aux fonctions de pilote et de capitaine pilote ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2021 nommant M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n°03-2011 du 5 janvier 2011 portant règlement local de la station de pilotage de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°2022/SGAR/DIRM NAMO/1 du 4 janvier 2022 portant délégation de signature administrative à M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU la demande présentée par les pilotes de la Loire le 11 mars 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Un concours pour le recrutement de deux pilotes maritimes à la station de pilotage de la Loire est ouvert du 18 au 25 novembre 2022.

### ARTICLE 2

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 08/04/2022

Pour le Préfet et par délégation,  
Alexandre ELY  
Directeur interrégional adjoint délégué de  
la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

### Ampliations :

- Ministère de la transition écologique : Direction générale des infrastructures, des transports et de la mobilité (direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports, sous-direction des ports, bureau de la réglementation et de la régulation portuaire)
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire
- Direction départementale des Territoires et de la Mer/Délégation à la mer et au littoral de Loire-Atlantique
- Station de pilotage de la Loire
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (division gens de mer enseignement maritime ; directeur adjoint délégué ; secrétariat)